

Broglie
27270



Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

L'an Deux Mil Vingt Six, le 5 JUIN à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BROGLIE légalement convoqué par monsieur Amaury LATHAM, maire de BROGLIE.

Présents : M. PAGNIE Patrice,
Mme. DUTOIR Martine,
M. GALLIER Stéphane,
Mme. DUBOC Dominique,
Mme. TESSIER Laurence,
M. DELAS Jean-Baptiste,
M. EMO Vincent,
Mme. BRUMENT Magali
M. DE BROGLIE Philippe-Maurice,
M. SEHET David,
Mme. DUFOUR Céline,

Excusés : Mme. BEUVE Véronique, donne pouvoir à Mme. DUBOC Dominique
Mme. VADELORGE Stéphanie, donne pouvoir à M. LATHAM Amaury
M. BARBANCHON Mathieu, donne pouvoir à M. DELAS Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : Mme. TESSIER Laurence

Date de 01/06/2026

convocation :

Nombre de membres en 15

exercice :

Nombre de membres 12

présents ou représentés :

OBJET : désignation de deux représentants (titulaire et suppléant) au comité de pilotage du site Natura 2000 **FR2300150 « Risle-Guiel-Charentonne »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L414-2 du Code de l'Environnement,

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le maire indique que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, a notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000. Ainsi, depuis le janvier 2023, les Régions assurent l'autorité administrative des sites exclusivement

Le comité de pilotage du site **FR2300150 « Risle-Guiel-Charentonne »** est amené à se réunir dans les prochains mois. En tant que membre du comité de pilotage, un

représentant et un suppléant de la commune doivent être désignés, par délibération, fin de pouvoir y siéger.

Ce mandat permet au représentant de la collectivité, le cas échéant, de présenter sa candidature intuitu personae à la présidence du comité de pilotage, ou celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes.

Ainsi, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au comité de pilotage du site Natura 2000 « Risle-Guiel-Charentonne »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **désigne** pour siéger au sein du comité de pilotage du site

- en tant que titulaire : monsieur Amaury LATHAM ;
- en tant que suppléant : monsieur Patrice PAGNIE ;

autorise monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La secrétaire de séance,
Laurence TESSIER



Le Maire,
Amaury LATHAM



Caractère exécutoire : "La présente délibération est exécutoire dès sa transmission au représentant de l'État dans le département, conformément aux articles L. 2131-1 et R. 2131-1 du CGCT."

Recours : "La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Evreux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture."